



Pension alimentaire pour un enfants

Par **macoli**, le **01/05/2011** à **11:37**

Bonjour

Voila l histoire

le pere de mon fils qui la reconnu qu a c est 2 ans et demi (du faite que quand j etais enceinte ne voulais pas de l enfant) fais une demande au pres du tribunal pour baisser sa pension alimentaire qui etais de 125e a 55 e

Sachant qu il y a eu un jugement en 2009 car celui ci apres avoir rencontrer une autre femme a pris notre fils et ma empecher de le voir pendant plus 1 mois // Le juge avais donc decider de me donner la garde et droit de visite pour son pere ...ainsi que la moitier des vacances scolaire

Maintenant que mrs est separer il ne prend plus de nouvelle et veut maintenant faire baisser la pension car il dit rencontrer des soucis financier et comme nous avons demenager il a 1 h de route il met en cause les kilometres ...
(les soucis financiers sont au faite qu il avais acheter une maison et avais fais plusieurs credit)

Je souhaiter savoir :

_ la convocation est sur valenciennes alors que j habite dunkerque
est ce a moi de descendre sur valenciennes ???

dois je prendre un avocat sachant que cela va me faire des depense financiere?

est ce que je dois aller plus loin dans ma demande car il ne viens plus voir son fils depuis

plus 1 mois et demi ??

me

Par mimi493, le 01/05/2011 à 11:52

Le tribunal compétent est celui de l'adresse de l'enfant. Ecrivez en LRAR au tribunal où vous avez reçu la convocation, en disant que l'enfant habite à "...", que de ce fait le tribunal de Valenciennes n'est pas compétent pour juger une pension alimentaire concernant cet enfant.

De suite, dès demain, envoyez une LRAR au greffe du TGI de Dunkerque, en augmentation de pension alimentaire au motif que le père n'utilise plus de ses croits d'hébergement